

Optimiser son retour d'impôt en tant que travailleur·se autonome

1. **Indiquez, au cours de l'année, l'ensemble des revenus et des dépenses générés par votre pratique professionnelle.**

*Dans l'onglet **Finances** de votre compte Psyllo, cliquez sur **Portrait global**. Créez ensuite des transactions pour chaque type de dépenses et de revenus.*

2. **Préparez une compilation de l'ensemble de ces informations dans ce que l'on appelle, un rapport des résultats.**

*Dirigez-vous dans l'onglet **Finances**, puis dans **Rapports**. Vous pouvez générer un rapport global à partir de cet onglet.*

Quelques exemples de dépenses déductibles pour les travailleur·ses autonomes :

- Frais d'utilisation du cellulaire
- Frais automobile pour déplacement d'affaires (essence, assurance, permis, etc.)
- Intérêts et frais bancaires
- Frais de bureau (papeterie, internet, frais de logiciels, etc.)
- Coût des équipements comme l'ordinateur (cette dépense est amortissable)
- Frais de l'utilisation de la résidence personnelle si certains critères sont répondus

3. **Produisez un rapport de taxes dans le cas où la TPS et TVQ s'appliquent à votre pratique.**

*Dirigez-vous dans l'onglet **Finances**, puis dans **Rapports**. Vous pouvez utiliser la plateforme pour générer un rapport de taxes.*

4. **Faites une liste des déductions et des crédits d'impôts qui s'appliquent à votre situation.**

Quelques exemples d'éléments que vous devez préparer pour vos impôts :

- Reçu de cotisation REER
- Reçu pour frais de garde d'enfants
- Intérêts sur prêts étudiants
- Frais médicaux non remboursés par une assurance (médicaments, dentiste, physiothérapie et plusieurs autres)
- Reçu pour dons de bienfaisance

La date limite de production pour transmettre sa déclaration de revenus est le **30 avril** de chaque année. Il y a cependant une exception pour les travailleur·ses autonomes qui ont jusqu'au **15 juin** pour le faire.

Finalement, vous avez toujours la possibilité de produire votre propre déclaration de revenus. Je vous conseille toutefois, en tant que travailleur·se autonome, de consulter un comptable pour optimiser vos dépenses d'entreprise et pour recevoir des conseils fiscaux qui s'appliquent à votre situation.

Kévin Gauthier,

Fiscaliste et CPA chez Axiome

